

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT**  
**HAUTE-LOIRE**  
**Commune de Rosières**

**DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 juin 2022**

**Délibération n°14**

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	14	19

Date de la convocation :  
**19 juin 2022**

L'an **deux mille vingt deux**, et le vingt-quatre juin à 20H, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Madame Fanny SABATIER**

**Présents** : Tous les membres en exercice sauf Valérie MALEYSSON ayant donné procuration à Roland GERENTON, Jean-Louis GONNARD ayant donné procuration à Georges BARRIER, Louissette VALOUR ayant donné procuration à Fanny SABATIER, Jean-Bernard CIVET ayant donné procuration à Eric CEYTE et Marie Bernadette MATHIAS ayant donné procuration à Serge GIDON.  
**Mme Améline PICHON est nommée secrétaire de séance.**

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Plan de financement prévisionnel - Création d'espaces d'habitabilité en centre-bourg par la démolition d'un bâtiment vacant dans le centre-bourg de Rosières**

La Commune de Rosières est polarisée par un centre-bourg qui propose divers services aux habitants (commerces, personnel médical, administrations...).

Néanmoins, ce centre-bourg ancien n'échappe pas au phénomène de vacance, accentué par la vétusté de l'habitat et le caractère peu attractif des centres-anciens.

Afin de redynamiser ces espaces et de proposer de nouveaux espaces d'habitabilité dans le centre-bourg, la Commune de Rosières a acquis, grâce à l'aide de l'EPF SMAF Auvergne, une maison d'habitation, construite dans les années 30 au milieu de la Place de l'Eglise.

Ce bâtiment, aujourd'hui vacant, pose problème au niveau de l'aménagement urbain et paysager.

Ce bâtiment est érigé à proximité immédiate de l'Abside inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques qui se trouve ainsi « camouflée » alors que sa mise en valeur est souhaitable.

Le projet envisagé nécessite la démolition de ce bien immobilier sans valeur architecturale afin de fluidifier l'accès à l'Eglise et d'aérer la Place actuelle.

Ces opérations doivent permettre de faciliter la dynamique commerciale et de services en centre-bourg par la création d'un espace attractif (aménagement paysager).

La commune de Rosières associe ce projet à une réflexion sur son centre-ville et plus précisément sur sa revitalisation, ses qualités architecturale et patrimoniale, sa trame urbaine ancienne qui passe par la définition d'enjeux forts et notamment la (re)découverte des deux monuments inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques (l'abside de l'Eglise Saint-Martin et le « Champ Clos »).

Cette opération de démolition de ce bâtiment vacant permettra de rendre plus attractif le centre-bourg de Rosières et d'attirer de nouvelles populations.

Le budget prévisionnel de ce projet est évalué à 42 160.00 € HT.

DEPENSES PREVISIONNELLES	Description		Montant HT
	Etude amiante		2160.00 €
	Démolition		40 000.00 €
	<b>TOTAL</b>		<b>42 160.00 €</b>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Financier		Etat d'avancement
	LEADER Velay		Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques		66 %
	Autofinancement		34 %
	TOTAL Financement		100 %
	Montant		
	27 825.00 €		
	27 825.00 €		
	14 335.00 €		
	42 160.00 €		

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- D'approuver le plan de financement de l'opération sachant que la Commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
- De solliciter la participation financière auprès du Groupe d'Action Locale du Velay au titre du programme LEADER

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Les signatures sont au registre.  
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le .....  
.....  
du .....

Fanny SABATIER  
Maire

